

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le cinq juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique limitée à 5 personnes (réglementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

DE MIRANDA Anne-Marie

GAY Michelle ayant donné procuration à FAGOT Hervé

L'HELGOUALC'H Nadège ayant donné procuration à PAIN Sylvie

PERROCHON Elodie ayant donné procuration à SENEÉ Régis

LA PORTA Christophe ayant donné procuration à PUYRENIER Alain

RIVIERRE Aurélien ayant donné procuration à de ROBIEN Philippe

Secrétaire de Séance : SAIPHOU Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18



Délibération 2022-17 : Médiathèque - tarifs

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Véronique CARO.
Cette dernière explique les tarifs.

| Type de carte | Uxellois | Hors Commune |
|---|----------|--------------|
| Couple | 14 € | 17 € |
| Adultes + 18 ans | 7,5 € | 11 € |
| Enfants jusqu'à 18 ans | Gratuit | 5 € |
| Demandeurs d'emploi Justificatif moins de 3 mois | Gratuit | 5 € |
| Assistante Maternelle | Gratuit | 5 € |

Monsieur le Maire explique les choix auxquels la mairie doit faire face. Soit on laisse la médiathèque en l'état, soit on la développe, soit on la cède à la CCTVL malgré le transfert de compétences. Le groupe de réflexion qui s'est penché sur le sujet, ne souhaite pas céder la médiathèque à la CCTVL et préfère augmenter les horaires de madame LEFAUCHEUX.

Madame HAMEAU précise que madame LEFAUCHEUX a déjà rencontré les institutrices de l'école maternelle pour mettre en place les animations de la rentrée 2022-2023. Le rendez-vous est déjà pris avec l'école élémentaire en septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** les tarifs de la médiathèque.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 07/07/2022

Monsieur Le Maire,



Jean-Pierre BOTHEREAU